

pour le ministre, et le ministre des Finances (M. Benson) qui administrera ce programme, de mitiger certaines des difficultés qui surgiront pour nos pêcheurs.

• (11.00 a.m.)

C'est en songeant à cette situation, j'en suis sûr, que le député de Skeena a jugé opportun d'apporter une modification à la loi de sorte que l'article 3 permette aux pêcheurs d'emprunter de l'argent sans être débiteurs des compagnies de pêche, mais en étant responsables, jusqu'à ce que l'emprunt soit remboursé, envers les prêteurs assurés, comme l'indique la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de proposer cette modification à la loi en ce moment. Je n'ai vraiment rien à dire à la décision de Votre Honneur quant à l'amendement à l'étape du rapport et à sa pertinence à l'égard du bill, mais cette proposition relève sûrement de la compétence du gouvernement et aurait dû entrer en ligne de compte lorsque le bill a été présenté à la Chambre.

En ce qui concerne les dispositions du bill, le député de South Shore (M. Crouse) et moi avons peut-être un intérêt commun, en ce sens qu'il a peut-être aussi le sentiment que l'augmentation proposée du montant des prêts est un pas dans la bonne voie, même si cette augmentation n'est pas tout à fait suffisante. En même temps, je suis tombé d'accord avec la suggestion qu'il a faite selon laquelle la période de remboursement devrait être prolongée. A l'origine, cette période était plus courte que celle qui est prévue dans la loi actuelle, mais j'estime qu'en vertu de la proposition actuelle, la limite de 10 ans pour effectuer le remboursement sera, dans certaines circonstances, difficile à rencontrer pour certains pêcheurs.

J'ai couvert les principaux points que je voulais faire ressortir à cette étape du bill et j'espère que le gouvernement tiendra compte des suggestions que j'ai faites en vue d'apporter à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche d'autres améliorations nécessaires.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, nous n'avions pas l'intention de traiter longuement de cette mesure, mais puisque le Nouveau parti démocratique a décidé d'entamer le débat de la troisième lecture, je crois qu'il me sied de dire quelques mots.

Le projet de loi tend à porter le plafond sur les prêts de \$10,000 à \$25,000, ce qui rejoint un amendement que nous avons proposé au bill C-151, le 6 février dernier, devant le comité des pêches et des forêts. L'amende-

ment avait alors été rejeté, mais nous constatons avec plaisir que le gouvernement et le ministère y ont réfléchi à tête reposée et nous présentent aujourd'hui ce nouveau projet de loi tendant à modifier la loi sur les prêts aux opérations de pêche.

Lorsque la Chambre était saisie en février dernier du bill C-151, je me suis dit d'avis que le plafond sur les prêts n'était pas assez élevé et devrait être porté à \$25,000. Mais les événements qui sont venus modifier la conjoncture depuis février me portent à croire que le plafond de \$25,000 sera insuffisant. Nous avons appris, par exemple, au cours du récent débat sur l'exposé budgétaire, que la course effrénée de l'inflation effrite le pouvoir d'achat de notre dollar, qu'elle est devenue le cauchemar des industriels, des vieillards, des pensionnés, et tout spécialement des citoyens à revenu fixe.

Les prix à la consommation montent au taux annuel de 4.7 p. 100, et le revenu d'une personne doit augmenter d'autant chaque année, si elle veut simplement joindre les deux bouts.

Nos pêcheurs subissent les mêmes tensions inflationnistes que les autres Canadiens. En fait, on semble les oublier au Canada. Je le dis parce que tout ce dont ils ont besoin pour l'industrie de la pêche, comme les bateaux, l'attirail, la peinture, les câbles, les réparations et les assurances—surtout les assurances—pour ne donner que quelques exemples, n'a cessé d'augmenter tandis que les prises ont diminué et le produit de leur travail est demeuré le même ou, dans certains cas, a vraiment baissé.

Ceux qui n'ont pas d'autre formation ou d'autres talents pour gagner leur vie ou qui veulent rester dans l'industrie de la pêche après avoir perdu leur bateau ou leur attirail dans un incendie ou un orage, s'aperçoivent que le coût de remplacement a monté en flèche par suite de l'inflation. En fait, le ministre des Finances a dit récemment à la Chambre que le taux d'inflation cette année serait au moins égal à celui de l'an dernier, alors qu'il avait atteint son point le plus élevé depuis 17 ans au Canada.

En plus des coûts élevés qu'ils doivent supporter pour remplacer leur navire et leur outillage, les pêcheurs ne peuvent plus compter sur une aide du gouvernement sous forme de subvention à la construction maritime. Oui, monsieur l'Orateur, nous avons des fonds disponibles pour Radio-Canada, des centres d'arts pour étendre la région de la capitale nationale mais nous n'en avons pas pour aider nos constructeurs de navires et nos pêcheurs à remplacer leur embarcation.